

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 28 septembre 2026

Délibération N° 28/09/2026 3-3

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN DELAISSE
D'ESPACE VERT SITUE RUE DE L'YSER**

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Béatrice WOZNIAK, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, Cédric PRUVOST, Baptiste DESCLOQUEMANT, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

M. David MALFAIT, qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
Mme Stéphanie BROCHART qui a donné procuration à Mme Amélie-Dorothée Cian

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

- «- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)
- Vu les dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), (Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).

I. Désaffectation d'un délaissé d'espace vert situé aux abords de la rue de l'Yser :

Monsieur le Maire expose le fait que les riverains domiciliés au n°14 de la rue de l'Yser souhaitent se porter acquéreurs d'un délaissé d'espace vert communal dépendant de la rue de l'Yser, cadastré section AB n° 112 (partie). Ce délaissé d'espace vert n'étant pas utilisé aujourd'hui par le public, la commune souhaite procéder à la vente de cette parcelle d'une superficie d'environ 27 m², sous réserve d'arpentage, au profit de ces riverains.

Les abords de la rue de l'Yser sont affectés à l'usage direct du public. Ils relèvent du domaine public. Préalablement à toute aliénation, il est nécessaire de déclasser du domaine public l'espace nécessaire à la vente ; le déclassement ne peut être prononcé qu'après la désaffectation de cet espace.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose, au nom du bureau municipal, à l'assemblée de constater la désaffectation conformément au plan joint.

II. Déclassement d'un délaissé d'espace vert situé aux abords de la rue de l'Yser :

Dans un second temps, Monsieur le Maire propose, au nom du bureau municipal, à l'assemblée d'approuver le déclassement de ce délaissé d'espace vert situé aux abords de la rue de l'Yser conformément à la désaffectation reprise au paragraphe précédent.

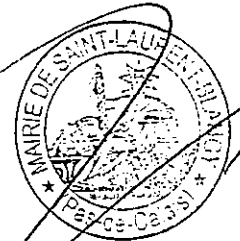
Monsieur le Maire propose, au nom du bureau municipal, à l'assemblée de l'autoriser à signer tout acte et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



Terrain Communal – Rue de l'Yser



Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 062-216207530-20260928-D_2026_0928_11-DE

© les contributeurs d'OpenStreetMap